



Syndicat Autonome
des Enseignants de
Mayotte



Fédération Autonome de
L'Éducation Nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Destinataires : rubriques éducation et outre-mer des médias

Objet : l'eau et l'école à Mayotte

Depuis mars 2016 l'école à Mayotte a connu des perturbations liées à des mouvements sociaux, mouvements menés pour des causes légitimes, et justifiées, jusqu'au mois de janvier dernier.

Pendant tout ce temps les points de revendications qui les motivaient étaient soigneusement passés sous silence, favorisant l'accusation portée contre les personnels dans l'action de la mise à mal du système éducatif par les agents manifestants et grévistes. Et cela dans tous les rangs, dans la rue, les médias, les autorités, les réseaux sociaux, dans les transports en communs et même dans les restaurants....

Le droit à l'éducation est en effet fondamental pour tous, or aujourd'hui dans le 101^{ème} département de la France qu'est Mayotte, c'est une toute autre raison qui perturbe le système éducatif depuis la rentrée des vacances de Noël : une pénurie d'eau sans précédent sévit. Dans le centre et le sud de l'île les enfants sont littéralement déscolarisés pour cause de manque crucial d'eau dans les villages où les écoles ne peuvent pas les accueillir.

Là où l'administration, la classe politique et les forces vives ont le devoir d'apporter des solutions à court terme et à long terme afin de répondre à ces droits fondamentaux que sont l'école et l'accès à l'eau potable pour tous, on entend bien moins (voire pas du tout) parler de ce problème qui devrait unir tous les acteurs sur le terrain...

Le nord qui n'est pas encore atteint va bientôt l'être, et c'est alors toute l'île qui sera touchée.

La FAEN demande en conséquence la mise en place d'un dispositif d'urgence, qui devra notamment inclure des mesures de rattrapage scolaire pour les enfants des communes qui sont privés d'école pour cause de pénurie d'eau.

Paris, le 3 février 2017

Norman GOURRIER
Co-Secrétaire général de la FAEN

Momed MAOULIDA
Secrétaire Général du SAEM-AEP
06 39 29 29 89